

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LOIRE-SUR-RHÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy MARTINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de procurations : 4
Nombre de suffrage exprimés : 19
Nombre de membres absents : 8
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0 (ne représente pas un suffrage exprimé)

Présents : Guy MARTINET, Delphine SERVANT, Michel DOUARD, Marie-Claude CIZERON, Pascal GALAMAND, Gilbert CHAVAS, Guillaume CHRISTOPHLE, Nathalie JOURNOUD, Gérard MAHINC, Dominique BENEY, Bérangère BONY, Grégoire COTE, Laurence PERRIN, Guillaume RIBEIRO, Maria BENHABROU.

Absents : Matthias JOURNOUD, Sandrine ROUSSET, Anne-Marie SANCHEZ.

Excusé(e)s : Solange SORON.

Excusé(e)s donnant pouvoir : Marie-Cécile De SANTA (pouvoir Dominique BENEY), Hélène BELIN (pouvoir Michel DOUARD), Marc LECONTE (pouvoir Guy MARTINET), Stéphane GALAMAND (pouvoir Maria BENHABROU).

Secrétaire élue : Nathalie JOURNOUD.

Date de convocation : Vendredi 5 avril 2024.

Date d'affichage de la liste des délibérations : Mercredi 17 avril 2024.

Délibération n°20240410-10

Objet : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour les travaux de rénovation des tennis municipaux

Monsieur Michel DOUARD, Adjoint au Maire, indique que l'Agence Nationale du Sport accompagne le financement de projet d'investissement des communes en matière d'équipement sportifs.

A ce titre, il est proposé de solliciter une subvention pour le financement de travaux de rénovation des cours de tennis et de son poolhouse.

Considérant que le coût du projet est évalué à 200 000 € HT et que l'obligation d'autofinancement de 20 % minimum sera respectée,

Considérant que la commune, porteuse du projet s'engagera à « *garantir l'accès des équipements aux clubs et associations sportives, conformément à l'article 2.3 du Règlement d'intervention, relatif aux subventions d'équipement sportif de l'Agence et à proposer des créneaux d'accès périscolaires ou extrascolaires favorisant la pratique associative ou libre des jeunes du territoire notamment collégiens, lycéens et étudiants* ».

Il est proposé de demander une subvention de 20 % soit 40 000 €, à l'Agence Nationale du Sport.

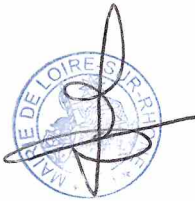
Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE l'Agence Nationale du Sport pour obtenir une subvention pour les travaux de rénovation des tennis municipaux, à hauteur de 20 %, sur la base de 200 000 € HT de dépenses estimatives, soit 40 000 €.

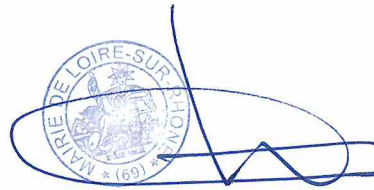
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Nathalie JOURNOUD
Secrétaire de séance

A blue circular official stamp of the Municipality of Loire-sur-Rhône is partially obscured by a blue ink signature.

Guy MARTINET
Maire de LOIRE-SUR-RHÔNE

A blue circular official stamp of the Municipality of Loire-sur-Rhône is partially obscured by a blue ink signature.

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*